



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
le 22 juin 2026

La Commune de Saint-Vigor-d'Ymonville inaugure la première ombrière photovoltaïque issue du partenariat entre SeeYouSun, la SEM ASER et Énergie Partagée



En Normandie, la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville inaugure les ombrières photovoltaïques situées à proximité de la salle polyvalente Gilbert Le Maître conçues, financées et réalisées par le groupement de trois partenaires : l'opérateur solaire SeeYouSun, la SEML Axe Seine Energies Renouvelables, outil de développement et d'investissement des énergies renouvelables sur le territoire de l'Entente Axe Seine, et le mouvement national des énergies renouvelables citoyennes Énergie Partagée via son outil d'investissement citoyen. Mises en service février 2026, les ombrières photovoltaïques produiront chaque année près de 190 MWh.

L'énergie décarbonée, générée au cœur de Saint-Vigor, est pour le moment revendue au réseau électrique national, mais ce n'est pas l'objectif final. Afin d'en faire bénéficier les acteurs locaux, une boucle d'autoconsommation collective et locale devrait être mise en place dans les prochaines semaines ou prochains mois. Ces infrastructures s'inscrivent dans une démarche ambitieuse de solarisation du territoire, qui permettra en outre de protéger les véhicules des intempéries (estivales ou hivernales), les stocks du centre technique entreposées jusqu'à présent à ciel ouvert.

1. Un projet de solarisation préfigurant un modèle distribué et réparti sur l'Axe Seine

Sur l'Axe Seine, ce partenariat développe et investit dans une solarisation distribuée de Paris au Havre, au cœur des villes et villages sur les zones déjà artificialisées. Ce sont aujourd'hui près de 3 MWc, répartis sur l'Axe Seine en une douzaine de sites distincts, dont les travaux sont presque tous terminés.

Lorsqu'elles sont installées sur des ombrières de parking, les centrales photovoltaïques combinent de nombreux atouts. Elles permettent de valoriser un espace déjà artificialisé, de produire et partager localement une énergie décarbonée, mais aussi de réduire la vitesse de circulation sur les parkings, de protéger les véhicules des intempéries et de la chaleur, d'améliorer les conditions d'éclairage. Il s'agit d'un service additionnel qui améliore concrètement le cadre de vie des usagers de la salle polyvalente.

Labellisé « Énergie Partagée », le projet associe les acteurs locaux à sa gouvernance, ainsi qu'à son financement dont une partie est issue de fonds investis par des citoyens : en effet, au nom de ses plus de 7600 actionnaires citoyens, Énergie Partagée a investi 120 000 € dans la société qui porte cette série d'ombrières, ASER Ombrières Express (ASEROE), dont le mouvement citoyen détient 15 % du capital, au côté de la SEM ASER (34 %) et de See You Sun (51 %).

Par ailleurs, dans une perspective de bénéficier au maximum au territoire, l'électricité produite sera repartagée à travers une boucle d'autoconsommation collective, ce mécanisme qui permet au producteur de vendre sa production en circuit court directement aux consommateurs de proximité. Même si ce prix n'a pas encore été établi, il sera stable et connu sur toute la durée des contrats.

Enfin, les zones végétalisées du parking ont été préservées et aucun arbre n'a été abattu. L'aménagement photovoltaïque a ainsi totalement respecté l'environnement dans lequel il s'inscrivait, traduisant une démarche volontaire d'évitement des impacts négatifs sur la biodiversité du site.

Sandrine Lemoine, maire de Saint-Vigor-d'Ymonville : *« l'installation des ombrières photovoltaïques permet désormais de produire une électricité locale et décarbonée, avec l'objectif de faire baisser la facture d'électricité de la commune, et ce durablement sur 30 ans. La commune montre l'exemple d'un projet d'énergie renouvelable simple, rapide, qui pourrait être appliqué dans beaucoup de communes du territoire national. »*

2. Une collaboration experte, en faveur de la souveraineté énergétique des territoires

François Guérin, président de SeeYouSun : *« Notre ambition est de donner vie aux premières villes solaires partout en France. Des villes où le soleil nous permet non seulement de produire notre énergie au niveau local, mais aussi de la partager et d'offrir de nouveaux services aux populations. Pour cela, nous avons besoin de jouer collectif et d'embarquer collectivités, entreprises et citoyens dans une même dynamique ! »*

Mathieu Dancre, directeur général de la SEM ASER, *« Ce projet est un très bon exemple des projets que nous voulons développer sur le territoire de la Communauté Urbaine du Havre avec un accompagnement sur la durée. Il répond de plus à une forte attente de la commune dans sa volonté de maîtriser son projet d'énergie renouvelable, en y associant une démarche locale d'autoconsommation collective. La SEM ASER est fière de l'adéquation trouvée entre les attentes de la commune et la sélection des partenaires. »*

Olivier François-Martin, responsable d'investissement pour Énergie Partagée, *« L'extension du partenariat historique entre Énergie Partagée et See You Sun à la SEM ASER permet de faire rayonner davantage encore l'énergie citoyenne sur le territoire de l'Axe Seine. L'énergie des territoires doit appartenir aux personnes qui y vivent. C'est dans cette optique que le Label Énergie Partagée intervient, afin de distinguer les projets d'énergie renouvelable particulièrement vertueux pour les territoires et leurs habitants. »*

3. Les chiffres clés du projet

416 panneaux photovoltaïques

800 m² de surface

Puissance installée : 187 kWc

Production annuelle : 190 MWh, soit 8% de la consommation annuelle des 1150 habitants de la Commune de Saint Vigor d'Ymonville.

Contacts Presse

See You Sun : Lauriane Ghnassia / 06 89 93 49 07 / lghnassia@seeyousun.fr

SEM ASER : Mathieu Dancre / 06 67 67 21 14 / mathieu.dancre@sem-aser.fr

À propos de SeeYouSun

SeeYouSun est un opérateur solaire, qui crée et anime des systèmes solaires partagés à l'échelle du quartier. En 7 ans, le groupe d'origine bretonne est devenu le n°1 de l'ombrière photovoltaïque en France. Stations vélos, bornes de recharge électriques, stations de sport autonomes, autoconsommation individuelle et collective... Partout sur les territoires, nous produisons et partageons l'énergie avec les collectivités, les entreprises et les particuliers. Ensemble, nous inventons et faisons vivre les premières villes solaires, et créons au local des dynamiques sociales fortes, tout en étant garant d'une cohérence économique. Nous développons des services & produits complémentaires sur 4 thématiques :

Chiffres clés : création en 2016, 120 collaborateurs et collaboratrices, 70 millions d'euros de chiffre d'affaires, 800 centrales partout en France – 200 GWh produits en 2024

À propos de la SEML Axe Seine Energies Renouvelables

La SEM Axe-Seine Energies Renouvelables est une société d'économie mixte. Elle a pour objet, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales et participations, d'intervenir dans le développement, la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine.

Financée aux trois quarts par un collège public (Métropole Rouen Normandie, ville de Paris, Métropole du Grand Paris et Le Havre Seine Métropole) et à 25% par un collège privé (Energie Partagée Investissement, Banque des Territoires), celle-ci présente un capital initial de 7,97 millions d'euros.

À propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Énergie Partagée a créé et attribue le Label Énergie Partagée. Soutenu par l'Ademe, ce label distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 15 critères détaillés répartis sur 5 axes essentiels : intérêt territorial, dynamique locale, finance éthique et citoyenne, gouvernance partagée, et écologie. (en savoir plus sur le label : <https://energie-partagee.org/label>)

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7600 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a financé à hauteur de 51,5 millions d'euros 220 projets, pour partie en développement ou en chantier.

Plus d'info : www.energie-partagee.org